



Ô Allah ! Améliore-moi ma religion, celle qui est une protection de mon affaire

D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Le Messager d'Allah ﷺ disait : « Ô Allah ! Améliore-moi ma religion, celle qui est une protection de mon affaire ; améliore-moi ma vie d'ici-bas, celle dans laquelle il y a ma subsistance ; améliore mon au-delà, celui vers lequel il y a ma destination finale ; fais que la vie d'ici-bas soit, pour moi, une augmentation de tout bien en ma faveur ; et fais que la mort soit, pour moi, un repos contre tout mal. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Le Prophète ﷺ a invoqué [Allah] par une invocation dans laquelle il a réuni les fondements des nobles caractères pour lesquels il a été envoyé à parfaire et qui sont : le bon état de la religion, de la vie d'ici-bas et de l'au-delà. Avec cette expression concise, il ﷺ a cherché à sélectionner le bon état de ces trois choses globales. Il a commencé par le bon état de la religion grâce auquel il y a le bon état des deux demeures. En effet, il a dit : « Ô Allah ! Améliore-moi ma religion. » En m'accordant la réussite d'accomplir ses bienséances de la manière la plus complète et la plus parfaite. « Celle qui est une protection de mon affaire. » Et la préservation de l'ensemble des mes affaires. En effet, si ma religion est corrompue alors mes affaires seront corrompues et j'échouerai et je perdrai. Cela parce que le bon état requis de la religion ne peut se parfaire que par le bon état de cette vie d'ici-bas. Alors, il a dit : « Améliore-moi ma vie d'ici-bas. » En me donnant la bonne santé physique, la sécurité, la subsistance, une vertueuse épouse, une bonne descendance et que ce dont j'ai besoin soit licite et m'aide dans Ton obéissance. Ensuite, il a mentionné la raison de sa demande du bon état de sa vie d'ici-bas, à savoir il a dit : « Celle dans laquelle il y a ma subsistance ; » C'est le lieu où je vis au quotidien et le temps de ma vie. « Améliore mon au-delà, celui vers lequel il y a ma destination finale ; » Mon retour vers Ta rencontre. Et cela par des œuvres vertueuses et la réussite d'Allah accordée au serviteur par le biais de l'adoration, la sincérité et la bonne fin. Il ﷺ a mentionné l'au-delà après la vie d'ici-bas puisque la première est le moyen de réformer le second. Ainsi, quiconque est droit dans sa vie d'ici-bas conformément à la volonté d'Allah, alors son au-delà lui sera droit et il y sera bienheureux. " Fais que la vie d'ici-bas " Et une longue vie. " soit pour moi, une augmentation de tout bien en ma faveur ; " Dans laquelle j'y augmente mes œuvres vertueuses. " Et fais que la mort " Et son accélération. " Soit pour moi, un repos contre tout mal. " Tentation, épreuve et affliction due à de la désobéissance et de l'insouciance. Et [qu'elle soit] une délivrance de la pénibilité et des anxiétés de la vie d'ici-bas et l'obtention du repos.

النّجّاة الخيريّة
ALNAJAT CHARITY

